

Population & Sociétés

Les pacsés en couple hétérosexuel sont-ils différents des mariés ?

Estelle Bailly*, Wilfried Rault*

Les couples hétérosexuels souhaitant une reconnaissance civile de leur union ont le choix entre le pacs et le mariage en France depuis 1999. En quoi ceux ayant choisi le pacs se distinguent-ils des mariés ? Les pionniers qui se sont pacsés peu de temps après l'instauration de la loi sont-ils différents des pacsés plus récents ? Pour le savoir, Estelle Bailly et Wilfried Rault analysent l'enquête *Famille et logements* réalisée en 2011 par l'Insee en collaboration avec l'Ined.

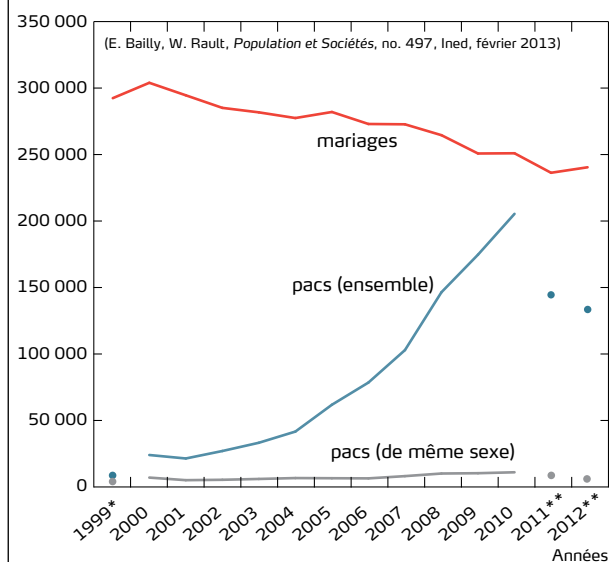
En treize années d'existence, la place du pacs (pacte civil de solidarité, voir encadré 1) a changé dans la société française. Adopté par l'Assemblée nationale en octobre 1999 pour permettre la reconnaissance légale des couples de même sexe et ouvert également aux couples de sexe différent, il a connu un essor important au cours de la décennie 2000, alors que le nombre de mariages a diminué. Tandis qu'on comptait environ 20 000 nouveaux pacs par an à ses débuts, plus de 205 000 pacs ont été enregistrés en 2010 (figure 1). Le nombre de pacs a fortement augmenté à la fois chez les couples homosexuels [1] et les couples hétérosexuels. Sur les 700 000 couples pacsés début 2011 (1 400 000 personnes), 94 % étaient de sexe différent.

Qui sont ces pacsés ? Sont-ils différents des mariés ? Les « pionniers » qui se sont pacsés dans les premières années se distinguent-ils des pacsés plus récents ? Certains couples se pacsent et se marient ensuite : sont-ils différents de la majorité des couples qui se marient sans passer par le pacs ? L'enquête *Famille et logements* réalisée début 2011 par l'Insee avec la collaboration de l'Ined (encadré 2) permet de comparer les caractéristiques sociales des pacsés et des mariés.

Des pacsés entre 25 et 39 ans, plus souvent sans enfant

Au début de l'année 2011, on comptait 2,9 % de personnes pacsées dans la population de 18 ans et plus, soit 4,1 % des personnes déclarant être en couple de sexe différent dans l'enquête *Famille et logements* [1]. Les personnes pacsées

Figure 1. Nombre de pacs et de mariages conclus chaque année (depuis 1999)



* L'enregistrement des pacs n'a débuté qu'en décembre 1999

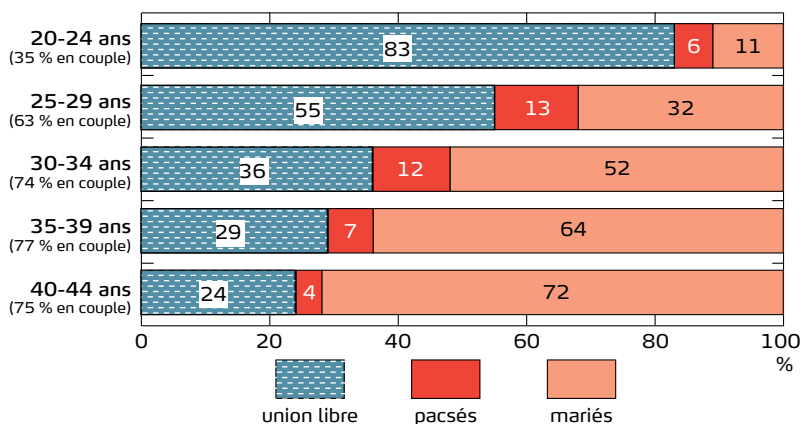
** Pour les années 2011 et 2012, les données concernant le pacs sont incomplètes. Depuis mars 2011, les partenaires peuvent en effet faire enregistrer leur pacs directement par un notaire. Mais le nombre de pacs ainsi enregistré n'était pas connu au 1^{er} février 2013, et les chiffres ne prennent pas en compte ces pacs

Source : Ministère de la justice- SDSE (pacs) et Insee, statistiques de l'état civil (mariages)

* Institut national d'études démographiques

Figure 2. Répartition des couples de sexe différent suivant le type d'union (%)

(E. Bailly, W. Rault, *Population et Sociétés*, no. 497, Ined, février 2013)



Champ : Personnes déclarant « être en couple » (couple de sexe différent), cohabitant ou non-cohabitant

Source : Enquête *Famille et logements*, Insee, 2011

Lecture : 13% des 25-29 ans en couple de sexe différent sont pacsés

sont concentrées dans des classes d'âges assez jeunes (figure 2). Les deux tiers ont entre 25 et 39 ans. Dans les tranches d'âges où les pacsés sont relativement nombreux, ils ont moins souvent d'enfants que les mariés, mais plus souvent que les personnes en union libre (tableau). Des enquêtes qualitatives montrent de fait que le choix du pacs est parfois associé à une démarche de couple et uniquement de couple là où le mariage fait davantage sens avec l'arrivée ou la présence d'enfants [2].

Tableau : Proportion de personnes ayant au moins un enfant parmi celles vivant en couple, par âge et type d'union (%)

Groupe d'âges	Type d'union			
	union libre	pacsés	mariés	Ensemble
20-24 ans	16	27	50	20
25-29 ans	36	43	68	47
30-34 ans	61	68	85	75
35-39 ans	79	81	93	88
40-44 ans	84	82	94	91

(E. Bailly, W. Rault, *Population et Sociétés* n° 497, Ined, février 2013).

Champ : Personnes déclarant « être en couple » (couple de sexe différent), cohabitant ou non-cohabitant

Source : Enquête *Famille et logements*, Insee, 2011

Lecture : 68% des personnes de 30-34 ans en couple pacsé de sexe différent ont au moins un enfant

(1) Près de 10 % des personnes qui se sont mariées en 2010 se sont d'abord pacsées. Le groupe des mariés qui sont passés par le pacs présente des caractéristiques qui les rapprochent plus des pacsés en général que des mariés « directement » (voir suite du texte). Cette démarche peut revêtir diverses significations : le pacs peut être utilisé par ses contractants comme un simple instrument juridique avant un mariage ou revêtir une dimension symbolique et représenter une étape vers le mariage [2].

Des pacsés qui se distinguent des mariés

Toutes les personnes mariées n'ont pas eu la possibilité d'opter pour le pacs, celui-ci n'ayant été institué qu'en 1999. Pour comparer les profils sociaux des pacsés en couple de sexe différent avec ceux des mariés, nous avons restreint l'analyse aux individus qui se sont pacsés ou mariés depuis la création du pacs en décembre 1999 et dont l'union était toujours en cours début 2011. Tous ont fait un choix entre les deux formes d'union, une petite partie des mariés étant toutefois passée par le pacs avant le mariage⁽¹⁾.

On se pacsé et on se marie à peu près au même âge. En revanche, si les hommes sont en moyenne plus âgés que leur conjointe quelle que soit la forme d'union, la différence d'âge

entre conjoints est plus élevée pour les couples mariés que pour les couples pacsés [3].

Encadré 1

Le texte de loi et ses principales révisions depuis 1999

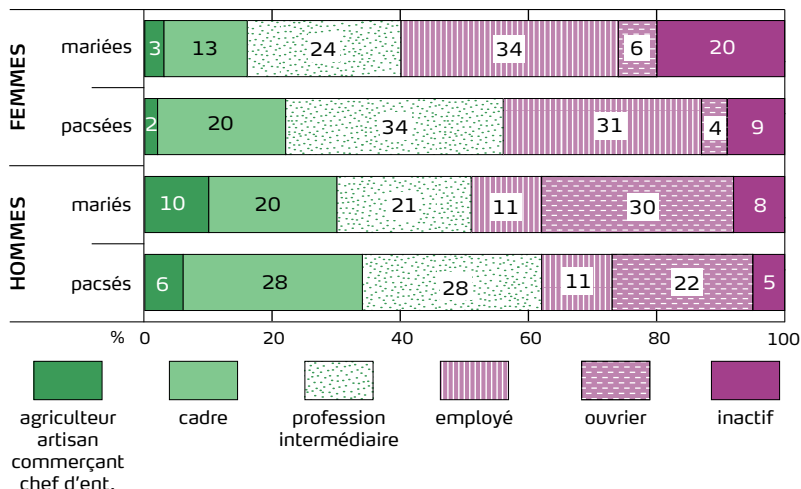
« Un Pacte civil de solidarité est un contrat de vie commune conclu par deux personnes physiques majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune » (Art. 515-1 du Code civil). Enregistré au tribunal d'instance (Art. 515-3), le pacs ouvre à ses cosignataires des droits en matière fiscale et sociale, et organise une solidarité matérielle mutuelle entre les deux membres du couple (Art. 515-4). L'ensemble des articles du texte de loi adopté en 1999 traduit l'intention du législateur de différencier le dispositif du mariage. Ainsi, les modalités de rupture du contrat (Art. 515-7), prévoyant la possibilité d'une rupture unilatérale, l'absence de mention de toute exclusivité sexuelle, les dispositions relatives à la nationalité et au droit de séjour ou encore de dévolution successorale en l'absence de testament contrastent avec le mariage. Strictement circonscrit au couple, le pacs est sans incidence sur la filiation.

Depuis 1999, la loi sur le pacs a connu plusieurs modifications, dont deux majeures. Au 1^{er} janvier 2005 le régime fiscal du pacs relatif à l'impôt sur le revenu a été aligné sur celui du mariage. Au 1^{er} janvier 2007 ont été mises en œuvre les dispositions adoptées par la loi du 23 juin 2006 portant sur le régime de publicité du pacs, le régime des biens et l'assistance entre partenaires.

Le régime de l'impôt sur le revenu des pacsés a été, à l'instar de celui des mariés, modifié par la loi de finances 2011. Désormais, un seul régime est choisi pour la première année : soit deux déclarations individuelles, soit une seule déclaration commune, et non plus trois déclarations imposées sur une base annuelle, ce qui fait disparaître un avantage pour l'année du pacs (ou du mariage).

Figure 3. Catégories socioprofessionnelles des pacsés et des mariés

(E. Bailly, W. Rault, *Population et Sociétés*, no. 497, Ined, février 2013)



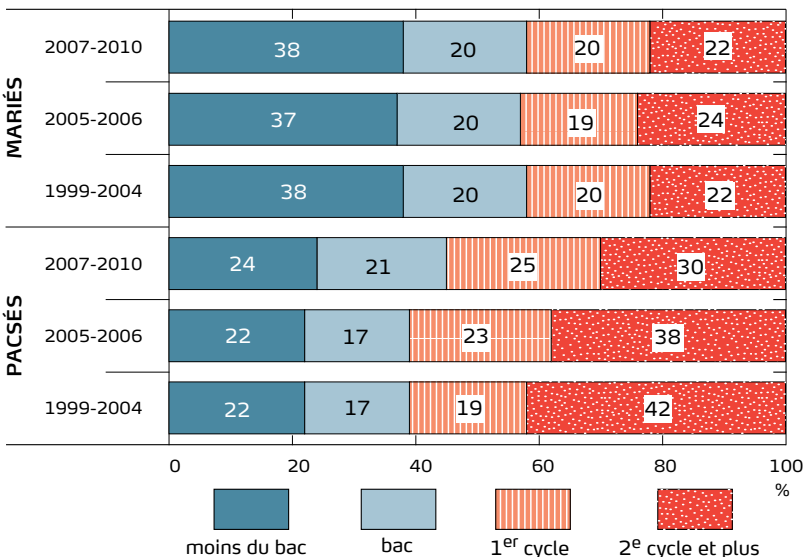
Champ : Personnes qui se sont mariées ou pacsées entre le 1/12/1999 et le 31/12/2010 et qui sont toujours en couple avec le même conjoint début 2011

Source : Enquête *Famille et logements*, Insee, 2011

Lecture : Sur 100 femmes qui se sont mariées entre décembre 1999 et décembre 2010 et qui l'étaient toujours début 2011, 34 sont employées

Figure 4. Niveau de diplôme selon la période à laquelle le pacs ou le mariage a été conclu

(E. Bailly, W. Rault, *Population et Sociétés*, no. 497, Ined, février 2013)



Champ : Personnes qui se sont mariées ou pacsées entre le 1/12/1999 et le 31/12/2010 et qui sont toujours en couple avec le même conjoint début 2011

Source : Enquête *Famille et logements*, Insee, 2011

Lecture : Sur 100 personnes qui se sont pacsées entre 1999 et 2004 et qui étaient toujours avec le même conjoint début 2011, 42 ont un diplôme de 2^e cycle ou plus

Sans être opposés, les deux groupes présentent plusieurs différences socioéconomiques qui restent vraies à âge équivalent. Les pacsés sont plus souvent en emploi que les mariés (84 % vs 73 %). L'écart est particulièrement marqué pour les femmes : 80 % sont en emploi contre 66 % des mariées. Ces dernières sont plus fréquemment « au foyer » (14 % vs 4 %).

Les groupes socioprofessionnels diffèrent également, pour les hommes comme pour les femmes : les pacsés sont plus souvent cadres ou membres de professions intermédiaires, et les hommes moins souvent ouvriers (figure 3). Les couples dans lesquels au moins l'un des deux partenaires pacsés en emploi exerce une activité dans le secteur public sont plus fréquents (43 % vs 34 %).

Les pacsés sont plus diplômés : 32 % ont un diplôme du second cycle universitaire (ou équivalent) ou plus, contre 22 % des mariés. Et 24 % ont un niveau d'instruction inférieur au bac contre 38 % des mariés. L'origine sociale présente des différences, que l'on peut approcher par la profession des parents : les pères des pacsés exercent (ou ont exercé) plus souvent une profession intermédiaire que les pères des mariés (20 % vs 15 %) et sont moins souvent ouvriers (35 % vs 40 %). Les disparités sont plus notables en ce qui concerne la profession exercée par la mère. Les pacsés ont plus souvent une mère employée (42 %) ou exerçant (ayant exercé) une profession intermédiaire (19 %) que les mariés (respectivement 33 % et 13 %). En revanche, le fait d'avoir (eu) une mère qui n'a jamais travaillé est nettement plus fréquent chez les mariés, qu'il s'agisse des hommes comme des femmes (32 % vs 18 % pour les pacsés).

Une « démocratisation » du pacs

Les différences entre les pacsés et les mariés se sont-elles atténuées avec le temps et les révisions de la loi qui l'ont quelque peu rapproché du mariage ? Trois périodes de contractualisation sont distinguées pour l'analyse (décembre 1999-2004, 2005-2006 et 2007-2010) correspondant à un contenu juridique du pacs différent (voir encadré 1).

Qu'il s'agisse du niveau de diplôme ou de la profession, les personnes qui se sont pacsées pendant les premières années d'existence de la loi présentent

plus récentes, mais il demeure (55 % vs 42 %). L'évolution est encore plus flagrante pour le secteur d'activité : parmi les pacsés en emploi, plus des deux-tiers (67 %) des « pionniers » vivent dans un couple dans lequel au moins l'un des deux partenaires exerce dans le secteur public, contre à peine plus d'un tiers des mariés (35 %). Cette spécificité est moins marquée pour les unions contractualisées en 2005-2006 (46 % vs 33 %) et elle a presque disparu pour les cohortes plus récentes (37 % vs 32 %).

Ces observations – ainsi que leur comparaison avec des travaux livrant une photographie des pacsés à d'autres moments [4] [5], montrent qu'on assiste à une démocratisation du pacs au sens où il a connu à la fois une croissance considérable et une diffusion dans des milieux sociaux qui s'en étaient peu emparés à ces débuts. Plusieurs hypothèses peuvent être formulées. Associé dans un premier temps à la reconnaissance des couples de même sexe [2], le pacs n'a été que progressivement choisi par les couples de sexe différent. Seuls celles et ceux qui étaient concernés par ses dispositions initiales – à l'image des personnes travaillant dans le secteur public bénéficiant grâce au pacs des mêmes dispositions que les mariés concernant le rapprochement géographique entre conjoints – s'en sont emparés. L'alignement de son régime fiscal sur le mariage a ensuite rendu le pacs plus attractif à partir du 1^{er} janvier

Encadré 2

L'enquête *Famille et logements*

Associée à l'enquête annuelle de recensement de 2011, l'enquête *Famille et logements* a été réalisée en France métropolitaine par l'Insee auprès de 360 000 personnes. Elle vise à recueillir la diversité des configurations familiales et la répartition spatiale des familles, en particulier les situations de multirésidence. En raison de l'importance de son échantillon et du recueil de la date du pacs, elle constitue une source unique pour étudier ses contractants et l'évolution de leur profil social, le recensement de la population ne comprenant pas de question sur le sujet. L'enquête *Famille et logements* présente toutefois une limite. Elle permet de comparer des mariages et des pacs contractés depuis sa création mais uniquement lorsque les deux partenaires ou conjoints sont toujours en couple ensemble au moment de la réalisation de l'enquête (février 2011). Elle fait état de stocks et non de flux.

On sait toutefois si un mariage a été précédé d'un pacs grâce à la question : « Vous êtes-vous pacsés ensemble ? (même si vous vous êtes mariés ensuite) »

L'enquête *Famille et logements* apporte ainsi un complément aux données recueillies chaque trimestre par le ministère de la Justice (SDSE) qui indiquent la date de naissance des pacsés, leur sexe et le lieu d'enregistrement mais aucun autre élément sur leurs caractéristiques sociales.

2005 (encadré 1). Ce n'est toutefois pas la seule dimension qui entre en considération chez les partenaires qui choisissent le pacs. Les pionniers des premières années se distinguent en moyenne par un système de valeurs plus souvent distant du religieux et reposant sur une vision plus égalitaire et moins différencialiste des rôles sexués [5] [6]. La future enquête sur la formation des couples programmée à l'automne 2013 par l'Ined et l'Insee permettra de savoir si cette observation vaut pour les personnes pacsées plus récemment.

Références

- [1] Guillemette BUISSON, Aude LAPINTE, 2013, « Le couple dans tous ses états », *Insee Première*, n°1435, février 2013.
- [2] Wilfried RAULT, 2009, *L'invention du Pacs. Pratiques et symboliques d'une nouvelle forme d'union*, Paris, Presses de Sciences-Po.
- [3] Magali MAZUY, France PRIOUX, Magali BARBIERI, 2011, « L'évolution démographique récente en France : Quelques différences entre les départements d'outre-mer et la France métropolitaine », *Population*, 66 (3-4), p. 503-535.
- [4] Emma DAVIE, 2011, « Un million de pacsés début 2010 », *Insee Première*, n° 1336, février 2011.
- [5] Wilfried RAULT, Muriel LETRAIT, 2010, « Formes d'unions différentes, profils distincts ? Une comparaison des pacsés.e.s en couple de sexe différent et des mariés.e.s », *Sociologie*, 1 (3), p. 319-336.
- [6] Wilfried RAULT, 2011, « Les orientations intimes des premiers.e.s pacsés.e.s », *Population*, 66 (2), p. 343-372.

Résumé

Depuis sa création en 1999, le pacte civil de solidarité (pacs), adopté pour permettre la reconnaissance légale des couples de même sexe et ouvert également aux couples de sexe différent a connu un essor considérable. Tandis qu'on comptait environ 20 000 nouveaux pacs par an à ses débuts, plus de 205 000 pacs ont été enregistrés en 2010. La plupart par des couples de sexe différent.

Les personnes qui se sont pacsées sont-elles différentes de celles qui se sont mariées depuis l'existence du pacs ? Sans être opposés, les deux groupes présentent des caractéristiques distinctes : les pacsés sont plus souvent sans enfant, plus diplômés de l'enseignement supérieur, cadres et professions intermédiaires et exercent plus souvent une activité dans le secteur public.

Ces spécificités se sont toutefois amoindries ces dernières années : les personnes pacsées récemment (notamment depuis 2008) se distinguent moins des mariés que « les pionniers » du pacs. On observe ainsi une démocratisation du pacs au sens où il a connu à la fois une croissance considérable et une diffusion dans des milieux sociaux qui s'en étaient peu emparés à ces débuts.

